

Direction de la Santé Publique et Environnementale
Pôle Evaluation des Risques – Risques émergents

Affaire suivie par Denis REDEGER
06 99 10 81 80
ARS-PDL-SE@ars.sante.fr

NRéf : Avis ARS 25_037_44_ICPE_EOL_PE POMMERAIES_ST JULIEN

Nantes, le vendredi 5 septembre 2025

Le directeur général de l'ARS
à

Monsieur le Préfet de la région Pays de la Loire
Préfet de Loire Atlantique
Direction de la coordination des politiques publiques et de
l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et
foncières

Objet : Avis sur la demande d'autorisation environnementale – Parc éolien des Pommeraies à Saint-Julien de Vouvantes (44)

Par courriel du 7 août 2025, vous sollicitez mon avis sur les compléments apportés au dossier d'autorisation du projet de parc éolien des Pommeraies à St Julien de Vouvantes. Le dossier initial, en date du 3 octobre 2023, avait donné lieu à un avis favorable de l'ARS daté du 21 novembre 2023.

Cet avis souhaitait attirer l'attention du pétitionnaire sur l'impact sonore, les ombres portées et le risque de cumul de nuisances pour les hameaux concernés.

Les réponses apportées par le pétitionnaire pour ces deux volets restent déclaratives, il reste attendu :

- Que les mesures de bruit à venir soient effectuées en conditions de vent pénalisantes (vitesse de 7 à 10 m/s, orientation selon les secteurs dominants)
- Que les hameaux pouvant subir un effet stroboscopique bénéficient prioritairement d'aides à la plantation de végétaux masquants.

Ces remarques ne visent pas à modifier **l'avis favorable** précédemment donné.

Pour le directeur général,
La responsable du Pôle Evaluation des Risques –
Risques émergents



Chantal Gloaguen

Chantal GLOAGUEN